

# JOURNAL DE PATROUILLE DE VEILLE INCENDIE



uOttawa

**INSTRUCTIONS :** Créer un nouveau journal pour chaque quart de veille incendie. Il doit y avoir une patrouille par heure, au minimum. Transmettre le journal à l'équipe du Programme de sécurité incendie de la GU (141, rue Louis-Pasteur).

<b>DATE :</b>		<b>HEURE DE DÉBUT :</b>		<b>HEURE DE FIN :</b>	
<b>NOM DE L'IMMEUBLE :</b>			<b>ADRESSE :</b>		
<b>PERSONNEL DE SURVEILLANCE : (NOM ET POSTE EN LETTRES MOULÉES) :</b>					

*J'ai lu les instructions concernant la veille et je comprends qu'il m'incombe de les respecter et de patrouiller dans la zone qui m'a été assignée au moins une fois par heure.*

**Signature :** \_\_\_\_\_

RONDES	HEURE DE DÉBUT	HEURE DE FIN	ZONES ET COMMENTAIRES	INITIALES
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				

*Je confirme que les systèmes ont été remis en service et que la veille incendie peut prendre fin.*

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_ **Heure :** \_\_\_\_\_

# LISTE DE VÉRIFICATION POUR LA VEILLE INCENDIE



uOttawa

## SERVICE DE LA PROTECTION

**URGENCES : 613 562-5411**

**SITUATIONS NON URGENTES : 613 562-5499**

<input checked="" type="checkbox"/>	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER
	Présence d'affiches signalant la mise hors service à l'entrée de l'immeuble et à toutes les portes menant à la zone affectée
	Sources de feu potentielles (ex. : fils électriques endommagés, matières inflammables mal entreposées, composants électroniques défectueux)
	Rebuts et matières inflammables
	Sorties, escaliers et couloirs (doivent être dégagés pour faciliter l'évacuation en cas d'urgence)
	Portes automatiques (vérifier qu'elles ne sont pas bloquées et qu'elles pourront se fermer en cas d'incendie)
	Extincteurs d'incendie (non endommagés, accessibles et visibles en tout temps)
	Portes extérieures, fenêtres, portes coupe-feu et rideaux coupe-feu fermés
	Accessibilité du reste de l'équipement de protection incendie utilisable
	Couloirs (vérifier qu'ils sont dégagés)
	Éteindre les appareils non essentiels produisant de la chaleur dans la zone affectée

### En cas de danger d'atteinte à la vie ou à la propriété

- Communiquer immédiatement avec le Service de la protection au 613 562-5411.
- Activer l'alarme d'incendie (le cas échéant).
- Ne pas tenter d'éteindre le feu, sauf s'il n'y a aucun risque.
- Alerter les personnes se trouvant dans l'immeuble.
- Aider à évacuer l'immeuble dans le calme.
- Une fois l'évacuation terminée, s'éloigner à une distance sûre, attendre l'arrivée de l'équipe d'intervention et la diriger vers la zone touchée. Ne pas entrer dans l'immeuble sans la permission du Service de la protection.
- Se tenir prêt à aider le Service de la protection.